



VILLE DE VERSOIX  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 8 mars 2021 de 20h00 à 22h15  
Lieu : Salle Lachenal - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
<b>Président</b>	Y. Richard	x		
<b>Vice-Président</b>	J. Marquis	x		
<b>Secrétaire</b>	M. de Terwangne	x		
<b>Conseillers municipaux</b>	J. Brünisholz	x		
	M. Cela	x		
	G. Chappatte	x		
	S. Conus	x		
	T. Foster	x		
	X. Henauer	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser		x	
	R. Lima	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	P. Schenker		x	
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler		x	
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
<b>Maire</b>	C. Lambert	x		
<b>Vice-Maire</b>	J. Tchamkerten	x		
<b>Conseillère administrative</b>	O. Enhas	x		
<b>Secrétaire générale adjointe</b>	M.-L. Possa	x		
<b>Rédaction PV</b>	C.-A. Mareemootoo	x		

**Ordre du jour :**

1. Exhortation et introduction
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2020
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- destiné aux bons de consommation
6. Crédit de CHF 35'000 destiné à la réfection du revêtement de la pataugeoire
7. Crédit de CHF 70'000 destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal
8. Crédit d'étude de CHF 65'710 destiné à l'aménagement du parc du Molard
9. Crédit d'étude de CHF 30'000 destiné à l'étude d'aménagement du secteur Colombières-Lachenal
10. Plan de site de la Branvaude : préavis du Conseil municipal
11. Indemnités allouées aux conseillers municipaux
12. Election d'un membre du Bureau du Conseil municipal
13. Motions
14. Résolutions
15. Questions
16. Membres suppléants dans les Conseils municipaux : prise de position du Conseil municipal
17. Communications du Conseil administratif
18. Communications des membres du Conseil municipal
19. Divers

Le Président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal, à la secrétaire générale adjointe, au secrétaire général, à la procès-verbaliste ainsi qu'au public et aux représentants de la presse.

MM. J.-M. Leiser, P. Schenker et S. Sidler sont excusés.

**1. EHORTATION ET INTRODUCTION**

Le Président prononce l'exhortation suivante, que les participants à la séance et le public écoutent debout : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de notre commune dont les citoyens nous ont confié les destinées. »

Le Président poursuit :

« Je rappelle l'entrée en vigueur, depuis le 27 janvier 2021, du nouveau règlement du Conseil municipal. Une phase de transition et d'adaptation est toutefois en cours, probablement jusqu'à cet été, pour apprivoiser les nouvelles règles. La mise à disposition d'un document élaboré par M. Julien Marquis permettra d'explicitier les nouveautés de ce fonctionnement. Je remercie M. Marquis pour son travail préparatoire.

Nous sommes le 8 mars 2021 et je tiens à mettre en évidence le caractère particulier de cette journée mondiale du droit des femmes. Vous avez

découvert sur votre table un pot fleuri, que vous emporterez avec vous après la séance pour marquer cette circonstance.

Nous fêtons aujourd'hui la Journée internationale de la lutte des femmes pour leurs droits. Dans notre nouveau règlement, en préambule, il est dit que le Conseil municipal est soucieux de ses responsabilités envers les habitants de Versoix en vue de contribuer à assurer le bien-être des générations actuelles et futures dans le cadre d'un développement durable. En observant les 17 objectifs du DD de l'ONU pour 2030, nous constatons que le 5<sup>ème</sup> objectif concerne l'égalité des genres.

Je vous propose les 3 citations suivantes :

1. *« Là où tant d'hommes ont échoué une femme peut réussir. »*
2. *« Femmes, c'est vous qui tenez entre vos mains le salut du monde ! »*
3. *« L'admission de la femme à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation ; elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain et ses chances de renaître. »*

Je vous donnerai dans le point « Divers » de notre ordre du jour le nom des femmes ou des hommes qui ont écrit les 3 textes cités.

Enfin, je cite l'article 8 de la Constitution suisse, que tout le monde connaît :  
*« L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »*

Vous avez presque tous fait honneur à cette journée en prenant un petit élément violet ou violacé pour marquer cette journée et je vous en remercie. »

## **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président rappelle que sur proposition d'un de ses membres ou d'un Conseiller administratif, le Conseil municipal peut modifier son ordre du jour en début de séance. Lorsqu'elle porte sur l'ordre des objets ou un ajout, la proposition est mise aux voix, sans débat.

L'ordre du jour est approuvé.

## **3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

La modification suivante est proposée :

- Page 6, Nage glaciale pompiers, ajout : *« Au total 149 « givrés » ont participé, dont 1 conseillère administrative et 3 conseillers municipaux. »*

**Vote** : Muni de cette modification, le PV de la séance du 14 décembre 2020 est accepté par 21 oui et 2 abstentions (23 votants).

#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 4.1.** Par souci de clarté, le Président tient à préciser que la limitation du public à 5 personnes n'est pas liée à une décision des autorités de Versoix, mais conforme aux règles définies par le Conseil Fédéral. Dès que ce sera possible, la jauge concernée sera augmentée. Les membres du Bureau sont conscients que ces restrictions ne sont pas favorables à la légitime publicité des débats de ce Conseil.
- 4.2.** Le Président donne lecture du courrier de M. Daniel Raphoz, maire de Ferney-Voltaire, adressé au Bureau du Conseil municipal. M. Raphoz présente ses vœux au Conseil municipal avec la fameuse citation de Voltaire : « *J'ai décidé d'être heureux, c'est bon pour la santé* ».
- 4.3.** Le Président signale que le Bureau a reçu un courrier d'une citoyenne versoisienne, à propos des camps de réfugiés en Grèce. Elle souhaite que notre CM invite le CA à s'associer à l'appel des villes et communes Suisses du mouvement « Evacuer maintenant » qui demande à la Confédération d'accueillir davantage de réfugiés de Grèce, et d'apporter sa contribution, dans la mesure de ses moyens, à l'accueil de réfugiés de Grèce. Le Président propose de transférer ce courrier à la commission « Cohésion sociale » afin d'examiner la suite à lui donner. Cette proposition est accueillie favorablement.
- 4.4.** Le Président signale que le Bureau a reçu un courrier de la Fédération Cynégétique Genevoise, pour le sauvetage des faons de chevreuils avant le fauchage des prairies, qui demande une contribution financière de la commune pour la saison 2021, notamment pour l'utilisation de drones pour découvrir les faons. Le Président propose de transférer ce courrier au Conseil administratif. Cette proposition est accueillie favorablement.
- 4.5.** Le Président signale que le Bureau a reçu un courrier de l'association LPP (association pour le renseignement LPP gratuit des assurés des caisses de pensions) pour placer leur carte d'information à disposition du public de Versoix. Le Président propose de mettre ces cartes à disposition des Conseillers municipaux et du public à la sortie et de transférer le stock au service social de la commune.
- 4.6.** Le Président signale que le calendrier des séances de Conseil municipal et de commissions pour l'automne 2021 et le printemps 2022 a été établi et discuté avec le CA. Il tient compte des exigences liées au budget et aux comptes. Il sera mis en ligne cette semaine sur l'extranet dans la rubrique « Communications ». Des précisions concernant la date de dépôt des textes figurent également dans le calendrier.

En préambule au point 5, le Président précise le principe de fonctionnement des délibérations :

- Introduction par le Président du CM
- Rapport de majorité de la commission technique concernée
- Eventuel rapport de minorité de ladite commission
- Rapport simplifié des autres commissions concernées
- Débat avec interventions du CA et de tous les membres du CM qui le souhaitent
- Amendements éventuels
- Mise aux voix du projet avec rappel du sujet par le Président.
- Enoncé du résultat par le Président.

## 5. CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE DE CHF 50'000.- DESTINÉ AUX BONS DE CONSOMMATION

### Rapport de la commission des Finances, administration et économie

M. Chapatte, président de la commission FAE, prend la parole :

« Afin de continuer d'offrir aux commerces versoisiens de proximité un soutien fort tout en donnant aux communiers l'opportunité d'acquérir des bons d'achat à prix subventionnés, le CA a proposé d'ouvrir un crédit de CHF 50'000.- sous la forme de 10'000 bons d'achat de 20 francs, subventionnés à 25% soit 5.-.

Un maximum de 100.- par personne de bons d'achats, soit 25.- de subvention était prévu, avec pour un ménage de 4 personnes, enfant compris, une somme de 400.- au prix de 300.-.

Pour des raisons de logistique et de rapport coût-bénéfice, une solution de vente en ligne des bons a été évoquée, mais abandonnée, les coûts n'étant pas en rapport pour une commune comme la nôtre à la valeur du volume de transactions. Les bons seront donc vendus au guichet de la mairie.

Dans le même temps, il a été constaté le succès des bons distribués par la poste nominativement, d'un montant là aussi de 20.- par personne, pour un crédit global de CHF 290'000.-.

Environ 100'000.- de ces bons ont été employés, dans une septantaine de commerces locaux participants. Malheureusement, la fermeture entretemps des restaurants n'a pas permis à la mesure de se déployer entièrement, c'est pourquoi il a été décidé dans le même temps de prolonger la validité des bons jusqu'au 30 septembre 2021. D'autres actions sont encore possibles au-delà de cette date, mais pas encore fixées à ce jour.

Lors des débats en commission des Finances, de l'Administration et de l'Economie, les commissaires

- se sont déclarés globalement satisfaits par la première volée de cette action et ont remercié l'administration pour son engagement et les résultats globaux
- ont salué le succès des bons à Versoix relativement à d'autres communes
- ont relevé parfois le manque d'information subjective de certains commerces ou communiers, même si objectivement les informations avaient été transmises, reçues mais pas intégrées (ex : email aux commerces)
- ont relevé la difficulté d'accéder à la liste des commerces participants (disponibles sous actualité décembre 2020)
- ont regretté l'absence de rapport détaillé sur l'utilisation statistique des bons (quel type de commerce a bien marché, quel type a moins bien marché).

Lors des débats en commission, il a été décidé par un amendement, à élever la participation à 50% soit 10.- par bon, pour un total de 5'000 bons, soit un crédit inchangé de 50'000.-.

L'amendement ayant été accepté par 5 OUI contre 2 abstentions, le crédit de 50'000.- a été accepté par 6 OUI et 1 abstention. A relever que l'abstention ne portait pas sur l'objet du vote mais était une protestation de principe sur la forme de la commission qui était tenue par plateforme vidéo. »

Le Président remercie M. Chapatte pour ce rapport et ouvre le débat.

Discussion

M. Riat prend la parole :

« La fraction PLR va soutenir cette démarche pour un crédit supplémentaire de CHF 50'000.- et salue le travail effectué par le service communal. Toutefois, il souhaite, contrairement à la première distribution, une amélioration du contrôle du travail accompli, étant donné que certaines personnes ont reçu leur bon à double et que l'adressage était parfois incorrect. La fraction souhaite que, dans le cadre de la prolongation de la validité, un contrôle adéquat soit fait avant la transmission et la mise à disposition des bons à la population. La fraction PLR salue ce petit coup de pouce à l'économie et relève qu'il est vraiment indispensable de prolonger la durée de validité de ces bons au 30 septembre, étant donné que plusieurs commerces sont encore fermés à ce jour. »

M. Lambert remercie M. Riat pour ses propos. Il rappelle que la première volée de bons envoyés l'an dernier grâce à un adressage personnel avait fait l'objet de peu de perte et de quelques retours. Par ailleurs la liste avait été actualisée entre octobre et décembre. Cette seconde démarche est l'occasion de refaire une opération de publicité et de communication conjointe. A noter que les bons ne sont pas nominatifs à l'envoi et que les contrôles nécessaires seront effectués.

Vu la validité prolongée de ces bons, M. Miche indique qu'il serait souhaitable de pouvoir les utiliser à l'occasion des prochaines manifestations communales, afin que les associations puissent en bénéficier.

M. Foster indique que les Verts de Versoix soutiennent ce crédit et soulignent à cette occasion l'importance d'une meilleure communication avec les commerces et la population de Versoix. Ils soulignent également l'importance d'une amélioration concernant la distribution des bons.

La parole n'est plus demandée et le Président met au voix ce projet de délibération pour un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000.- destiné aux bons de consommation.

**« Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000 destiné aux bons de consommation »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 24 février 2021, qui décrit dans les détails le projet qui sera mis en œuvre au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021, conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 50'000 destiné à prolonger et renforcer l'action de soutien aux commerces versoisiens par le biais de bons de consommation.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 8500.00.36350.10 « Bons d'achats commerces Versoix».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

## **6. CREDIT DE CHF 35'000.- DESTINÉ À LA REFECTION DU REVETEMENT DE LA PATAUGEOIRE**

### Rapport de la commission culture sport et manifestations.

M. Marro, président de la commission CSM prend la parole :

« La pataugeoire a été construite en 2006 et n'a jamais fait l'objet d'une quelconque rénovation. Le revêtement est devenu agressif au fil du temps. L'idée est de remplacer le revêtement actuel par un carrelage antidérapant multicolore pour donner un peu de vie et de gaieté dans ce bassin. Le projet de message a été discuté au sein de la commission à deux reprises (4 et 23 février). Il n'y a eu aucune discussion lors du vote du préavis unanime des 9 membres de la commission.

### Rapport de la commission Finances, administration et économie

M. Chappate indique que la commission FAE, lors de sa visio-séance du 4 mars, a accepté cette demande de crédit par 6 oui et une abstention.

### Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met au voix ce projet de délibération pour un crédit de CHF 35'000.- destiné à la réfection du revêtement de la pataugeoire.

### **« Crédit de CHF 35'000 destiné à la réfection du revêtement de la pataugeoire »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 3 février 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 25 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. De réaliser les travaux de réfection du revêtement de la patageoire.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 35'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 35'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où les travaux seront terminés, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 35'000.-.

## **7. CREDIT DE CHF 70'000 DESTINÉ AU REMPLACEMENT DES BUTS DE FOOTBALL DU CSV ET DU STADE MUNICIPAL**

### Rapport de la commission culture, sports et manifestations.

M. Marro prend la parole :

“L'achat des buts remonte à une vingtaine d'années, et, en raison de leur état vétuste et de la difficulté à les déplacer, la commune a décidé de les remplacer. Ce crédit concerne l'achat de 14 buts. Après discussion lors de sa séance du 25 février, la commission CSM a préavisé favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

### Rapport de la commission Finances, administration et économie

M. Chappate indique que la commission FAE, lors de sa visio-séance du 4 mars, a accepté cette demande de crédit par 6 oui et une abstention.

### Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met au voix ce projet de délibération pour un crédit de CHF 70'000.- destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal.

### **« Crédit de CHF 70'000 destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 3 février 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 25 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal



**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. De remplacer des buts de football du CSV et du stade municipal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 70'000.- destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 70'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 70'000.-.

**8. CREDIT D'ETUDE DE CHF 65'710 DESTINÉ À L'AMENAGEMENT DU PARC DU MOLARD**Rapport de la commission aménagement et transports

M. Richard, président de la commission AT, indique que le projet a été traité lors des séances du 10 novembre 2020, 1er décembre 2020 et 19 janvier 2021.

A l'issue de la présentation et des deux séances de discussion, le Président indique que les fractions qui se sont exprimées :

- vont soutenir cette demande de crédit d'étude,
- souhaitent l'étude d'un certain nombre de variantes plus restreintes, notamment en ce qui concerne la qualité de ce projet afin qu'il soit bien adapté,
- relèvent la nécessité de réfléchir à la concertation avec les riverains,
- relèvent l'importance de prendre en compte un certain nombre d'éléments auxquels il serait possible de renoncer.

La commission s'est prononcée favorablement par un vote unanime des 9 participants.

Ont notamment été évoqués les aspects suivants :

- la concertation des riveraines et des riverains ainsi que des futures utilisatrices et des futurs utilisateurs,
- l'étude du maintien de la cabine SIG,
- l'optimisation coût/bénéfice du volume d'expansion des crues (le volume supplémentaire est-il nécessaire et significatif au vu des coûts engendrés?),
- l'utilisation rationnelle et économe des deniers publics dans le cadre de l'élaboration du projet, en les affectant aux meilleurs investissements.

Rapport de la commission FAE

M. Chappate indique que la commission FAE a accepté cette demande de crédit par 6 oui et une abstention.

Discussion

M. Ricci rappelle que ce dossier a déjà été traité lors de la dernière législature. Un projet minimaliste avait à l'époque été refusé. Ce dossier revient au-devant de cette législature avec un crédit d'étude qui devrait permettre l'accès à la rivière avec différents aménagements. Le PDC soutiendra ce projet.

Ne souhaitant pas répéter ce qui a été énoncé dans le rapport du Président de la commission AT, Mme Schneckenburger aimerait confirmer que le PLR, qui a soutenu ce crédit d'étude, demande l'aménagement de ce terrain depuis plusieurs années, puisque c'est même un point à leur programme de la législature précédente. Toutefois le PLR insiste sur le fait qu'il a demandé en commission AT que choix définitif puisse se faire sur plusieurs variantes. A savoir la proposition actuelle qui est la plus chère, une proposition médiane et une proposition minimum, tant sur le plan financier que sur le plan des choix des aménagements afin de conserver le cadre naturel et de respecter la zone de protection et de renaturation déjà en place. Le PLR aimerait encore s'assurer que le pourcentage de la participation financière du canton annoncée de 50 % sera garantie.

Mme Sauter Caillet indique que les Verts de Versoix remercient le Bureau Mayor et Beusch pour cette étude et en se réjouissent de la suite du projet et notamment des variantes demandées en commission. Elles et ils resteront attentives et attentifs au respect des demandes faites en commission et dont il a été fait mention précédemment.

La parole n'est plus demandée et le Président met au voix ce projet de délibération pour un crédit d'étude de CHF 65'910.- destiné à l'aménagement du parc du Molard.

**« Crédit d'étude de CHF 65'710 destiné à l'aménagement du parc du Molard »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 4 novembre 2020, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 19 janvier 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 28 janvier 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à une étude destinée à l'aménagement du parc du Molard.

2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 65'710.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement au crédit principal.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 65'710.-.

## **9. CREDIT D'ETUDE DE CHF 30'000 DESTINÉ À L'ETUDE D'AMENAGEMENT DU SECTEUR COLOMBIERES-LACHENAL**

### Rapport commission aménagement et transports

M. Richard, président de la commission AT, rappelle que ce secteur comprend les anciens bâtiments de la papeterie, la zone de protection de la Versoix, la zone de villas dont la maison Wartman inscrite à l'inventaire, les immeubles où se trouve le commerce Aldi et la partie communale actuellement dévolue au parascolaire (villa Ricci et pavillon parascolaire), ainsi que deux maisons en bas de l'avenue Dégallier. Il donne la parole à M. Ricci, qui a officié en tant que président de la commission AT du 23 février 2021.

M. Ricci remercie M. Richard pour la description du secteur concerné et indique que le traitement de ce dossier a commencé par une demande de renseignement concernant un projet de construction sur la parcelle de la villa Wartmann. La commission des monuments et des sites avait alors classé cette maison comme faisant partie du patrimoine. Une proposition d'installer la mission diplomatique de Thaïlande à cet endroit avait été considérée comme inappropriée. Actuellement l'Etat souhaite consulter les différents propriétaires afin de définir les possibilités de développement dans ce secteur. Le coût total de cette étude se monte à CHF 150'000.- dont CHF 120'000.- seront pris en charge par l'Etat. M. Ricci indique que la commission a voté favorablement ce crédit d'étude.

### Rapport de la commission FAE

M. Chappate indique que la commission FAE a accepté ce crédit d'étude par 6 oui et une abstention.

### Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met au voix ce projet de délibération pour un crédit d'étude de CHF 30'000.- destiné à l'aménagement du secteur Colombières-Lachenal.

**« Crédit d'étude de CHF 30'000 destiné à l'étude d'aménagement du secteur des Colombières–Lachenal »**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 10 février 2021, qui décrit dans les détails l'étude qui sera effectuée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 23 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. De procéder à une étude destinée à l'aménagement du secteur des Colombières–Lachenal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 30'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti conjointement au crédit principal.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 30'000.-.

**10. PLAN DE SITE DE LA BRANVAUDE : PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président prend la parole :

« Les plans de sites sont visés par les articles 38 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976 (LPMNS). Le Conseil d'État peut édicter les dispositions nécessaires à l'aménagement ou à la conservation d'un site protégé par l'approbation d'un plan de site assorti, le cas échéant, d'un règlement.

Ces plans et règlements déterminent notamment :

- les mesures propres à assurer la sauvegarde ou l'amélioration des lieux, telles que : maintien de bâtiments existants, alignement aux abords de lisières de bois et forêts ou de cours d'eau, angles de vue, arborisation;
- les conditions relatives aux constructions, installations et exploitations de toute nature (implantation, gabarit, volume, aspect, destination);

- les cheminements ouverts au public ainsi que les voies d'accès à un site ou à un point de vue;
- les réserves naturelles.

Il existe pour notre commune un plan de site « Sauverny Martinet » adopté en décembre 2017. Le plan de site de la Branvaude y est adjacent. »

#### Rapport commission aménagement et transports

M. Ricci précise que le quartier de la Branvaude est le petit hameau situé vers la Ferme Courtois. Sur le plan projeté sur grand écran, les bâtiments colorés en bleu sont à conserver, les bâtiments colorés en clair pourraient être démolis et reconstruits ou supprimés. La question liée à ce préavis est le maintien de la zone agricole. La commission a émis un préavis favorable à l'unanimité des 8 membres présents.

#### Discussion

M. Kapp souhaite faire une remarque concernant la procédure. Il constate que ce dossier n'a été présenté en commission qu'une seule fois. Il demande, lorsque le Conseil administratif est sollicité par le canton, que la commission ait un temps de réflexion nécessaire avant de prendre position.

M. Lambert confirme que c'est en effet le souci du CA. Il explique que le CA avait été saisi de ce plan de site avec un délai de 60 jours après la date de la commission AT qui avait été annulée. Le CA avait déjà été informé dans le courant du mois de juin qu'une enquête publique allait être lancée. A noter que le CA demande une prolongation systématique si nécessaire, le but étant de maintenir ses droits. Il ajoute que ce plan, élaboré depuis 2013, est relativement simple.

S'agissant des dossiers qui passent à l'enquête publique, le Président relève l'importance pour les Conseillers municipaux d'aller consulter les piliers publics.

M. Kapp demande, au cas où le cas se représente, s'il serait possible d'envoyer le dossier aux membres de la commission concernée avant la séance.

M. Lambert relève l'importance pour la commission d'assister à une présentation du Conseiller administratif délégué. Il est toutefois possible pour la commission de demander au CA de demander un délai au canton au cas où les enjeux sont importants ou non consensuels.

M. Zeder considère la possibilité que le CA propose à la commission concernée une consultation par vidéoconférence avec la présentation d'un dossier lors d'une séance d'une quinzaine de minutes.

M. Lambert rappelle le cadre légal d'une telle proposition, à savoir une catastrophe naturelle et sanitaire d'importance, ce qui n'est pas le cas de ce dossier.

Le Président indique que la commission peut tenir une séance extraordinaire si nécessaire.

En réponse à une nouvelle remarque de M. Kapp, M. Lambert rappelle qu'il y a quelques années le canton a raccourci le délai des procédures et que les CA sont relativement mis sous pression.

M. Ricci suggère que les documents puissent être consultés avant une séance de commission. Il rappelle que le devoir du CM est de s'informer et de prendre connaissance des dossiers avant de prendre position.

La parole n'est plus demandée et le Président met au voix le plan de site de la Branvaude.

**« Préavis relatif au projet de plan de site N° 30074-541 - La Branvaude »**

Vu la note jointe à la présente, résumant le projet de plan de site N° 30074 – La Branvaude,

vu le projet de plan de site N° 30074-541 et son règlement,

vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat,

vu l'enquête publique No 1981 qui s'est déroulée du 3 décembre 2020 au 2 janvier 2021,

vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives,

vu le courrier du département du Territoire invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de site et son règlement,

vu le rapport de la commission Aménagement et transports du 23 février 2021,

conformément à la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 4 juin 1976,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. De préavis favorablement le projet de plan de site N° 30074-541 et son règlement, à Versoix, version de juin 2020, modifié le 18.09.2020, et d'accepter les observations suivantes (émises lors de la procédure d'enquête publique) :

- Retirer la mention de bâtiment maintenu à la partie Nord-Ouest du bâtiment n° 196 sis sur la parcelle 296 (bâtiment situé à l'arrière sans intérêt patrimonial).

- Ajouter des valeurs d'enrichissement de la biodiversité sur les potentiels d'arborisation à maintenir et à renforcer, et indiquer comme arbres intéressants les allées fruitières le long de la route de Sauverny et de la Branvaude.

**11. INDEMNITES ALLOUEES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Le Président effectue un bref rappel du contexte en lien avec le besoin de changer de pratique qui doit être opéré à la suite d'un contrôle des assurances sociales, mettant en évidence que l'indemnité informatique jusque-là allouée n'était pas correctement soumise aux charges sociales. Le bureau du CM et les présidences des partis représentés ont effectué un travail de discussion et de concertation pour proposer un nouveau modèle d'indemnisation, sans péjorer la situation financière de la commune. Il en résulte un nouveau modèle, soutenu par les 4 partis de ce Conseil municipal qui élimine la notion d'indemnité informatique et ne connaît que la notion de jetons.

Rapport de la commission FAE

M. Chappate indique que l'essentiel des discussions se sont déroulées en dehors de la commission par le biais d'un travail préparatoire effectué au préalable. Il a notamment été envisagé dans les discussions d'augmenter le jeton, ce qui n'était politiquement pas acceptable. La commission a accepté par 5 oui et 2 abstentions :

- de remplacer l'indemnité informatique des membres du Conseil municipal par un jeton forfaitaire de Frs 500.- par semestre, attribué après la première séance plénière, dès le 1er janvier 2021,
- d'octroyer aux membres du Conseil municipal un jeton de présence d'un montant de Frs 120.- pour les séances des commissions, du Conseil municipal et du Bureau ;
- d'octroyer aux présidents des commissions un demi-jeton de présence supplémentaire pour chaque séance qu'ils président ;
- d'octroyer au président du Conseil municipal un jeton forfaitaire de Frs 1800.-.

Le Président tient à remercier les présidents des 4 partis pour le long travail de concertation effectué en vue de trouver une solution intermédiaire.

Discussion

La parole n'est pas demandée et le Président met au voix le projet de délibération relatif aux indemnités allouées aux Conseillers municipaux tel qu'il a été décrit.

**« Jetons de présence des membres du Conseil municipal »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre v, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le contrôle opéré par l'OCAS en 2020 et la nécessité de soumettre la part des jetons versée aux membres du Conseil municipal aux cotisations AVS/AI/APG/AC ;

vu l'impossibilité de maintenir en l'état le système de rétribution des membres du Conseil municipal, notamment l'indemnité dite « informatique » ;

vu par ailleurs la variété des pratiques des partis politiques quant à l'attribution d'une partie de la rétribution des membres du Conseil municipal à leur parti ;

vu la volonté de ne pas augmenter le budget de fonctionnement du Conseil municipal ;

vu les discussions du Bureau du Conseil municipal et du Conseil administratif à cet égard ;

vu la concertation entre le Bureau du Conseil municipal et les présidents des partis politiques représentés au Conseil municipal ;

vu la délibération du 19 novembre 2018 ;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 23 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'abroger la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2018 ;
2. De remplacer l'indemnité informatique des membres du Conseil municipal par un jeton forfaitaire de Frs 500.- par semestre, attribué après la première séance plénière, et ce, dès le 1er janvier 2021 ;
3. D'octroyer aux membres du Conseil municipal un jeton de présence d'un montant de Frs 120.- pour les séances des commissions, du Conseil municipal et du Bureau ;
4. D'octroyer aux présidents des commissions un demi-jeton de présence supplémentaire pour chaque séance qu'ils président ;
5. D'octroyer au président du Conseil municipal un jeton forfaitaire de Frs 1800.-.

### **12. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président rappelle que suite à l'adoption du nouveau règlement du Conseil municipal, l'article 8 dit : « *Le bureau se compose d'au moins un membre par groupe, mais au minimum de trois membres.* Il est donc nécessaire d'élire un membre du groupe socialiste.

Le Président désigne deux scrutateurs : Mme Schneckeburger et M. Tamone, qui officieront avec la secrétaire Mme de Terwangne à gérer cette élection.

Le Président effectue un appel aux candidatures.

M. Marro prend la parole : « La fraction socialiste a le plaisir de présenter M. Xavier Henauer comme membre du Bureau du Conseil municipal.

M. X. Henauer est élu membre du Bureau du Conseil municipal par 23 oui et 1 abstention (24 votants).



### 13. MOTIONS

Le dépôt des motions et des résolutions auprès de Mme Possa est attendu au plus tard

- le 24 mars 2021 pour le Conseil municipal du 19 avril
- le 19 mai pour le Conseil municipal du 31 mai 2021
- le 9 juin pour le Conseil municipal du 21 juin 2021.

Aucune motion n'est présentée ce soir.

### 14. RESOLUTIONS

Cf. ci-dessus.

Aucune résolution n'est présentée ce soir.

### 15. QUESTIONS

Les questions écrites suivent le même processus que celui décrit pour les motions et résolutions, soit un dépôt la veille de la date de rencontre Bureau/CA, à savoir :

- le 24 mars 2021 pour le Conseil municipal du 19 avril
- le 19 mai pour le Conseil municipal du 31 mai 2021
- le 9 juin pour le Conseil municipal du 21 juin 2021.

Pour les séances ultérieures, ces dates figureront sur le calendrier avec la mention « dépôt des textes »

Le règlement prévoit aussi des questions orales à l'article 31, alinéa 1 :

*« La question est une demande individuelle de renseignements, écrite ou orale, adressée au Conseil administratif et portant sur un sujet d'intérêt public touchant la commune. »*

#### Questions orales

Question de M. Conus :

La capacité limitée à 5 personnes restreignant fortement la possibilité pour le public d'être présent, le Conseil administratif envisage-t-il d'entrer en matière concernant la possibilité de diffuser les séances du Conseil municipal en streaming sur internet ?

M. Lambert indique qu'une réponse à cette question a déjà été donnée. Il s'agit d'une demande qui doit venir du Conseil municipal. La diffusion d'une séance en streaming a un coût qui se monte à CHF 6'000.- par séance et nécessite une sonorisation spécifique et l'utilisation de caméras.

Le Président rappelle que si le Conseil municipal souhaite aller de l'avant avec une diffusion en streaming, il est nécessaire de préparer une motion.

Question de Mme Schneckenburger :

Pourquoi la cabine SIG située rue de l'Industrie n'est toujours pas nettoyée de ses tags ?

M. Lambert demandera au service concerné. Il signale qu'un projet de décoration des cabines SIG est en cours.

Question de M. Marquis

Le CA a-t-il été informé que le système de cartes journalières CFF serait supprimé ? Si oui, le CA a-t-il réagit à cette information ? Sinon, il propose de préparer une résolution du CM sur ce sujet.

M. Lambert indique que le CA a en effet appris cette nouvelle. Il indique qu'une démarche au sein du Comité de l'ACG et de l'Associations des communes suisses va se faire. Il ajoute qu'un soutien du Conseil municipal à travers une résolution serait le bienvenu.

Le Président propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission Aménagement et transports.

**16. MEMBRES SUPPLEANTS DANS LES CONSEILS MUNICIPAUX : PRISE DE POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la demande du 7 janvier du président de la CACRI (Commission des affaires communales, régionales et internationales) du Grand Conseil, à propos du projet de loi PL 12584 pour créer des membres suppléant·e·s dans les Conseil municipaux, le Président a transmis une demande de prise de position dans chaque groupe politique.

En raison de l'annulation du CM de février, le Président a demandé un délai à la CACRI, délai qui a été octroyé jusqu'à la fin de ce mois.

Les réponses reçues à l'issue de cette consultation montrent qu'il n'y a pas d'unanimité de point de vue au sein des 4 groupes politiques, soit sur le principe, soit sur les conditions de participation des membres suppléants.

Dès lors, le Bureau propose de répondre par un simple courrier au président de la commission du Grand Conseil mentionnant ces opinions non convergentes à Versoix.

Les député·e·s au Grand Conseil sauront refléter les positions diverses lors de l'examen de ce projet de loi.

Le Président met au voix cette proposition d'envoi d'un courrier par le Bureau.

L'envoi d'un courrier par le bureau au président de la commission du Grand Conseil mentionnant les opinions non convergentes des Conseillers municipaux à propos du projet de loi PL 12584 est approuvé à l'unanimité (23 votants).

**17. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF****M. Cédric Lambert, Maire**

Réponse à la motion « Pour le réaménagement et la modernisation de Port-Choiseul »

M. Lambert signale avoir eu une discussion en visioconférence avec M. A. Hodgers, Conseiller d'Etat, concernant le courrier que lui avait adressé le CA de la Ville de Versoix au sujet d'une solution simplifiée d'extension de la

plage. M. Hodgers a, selon M. Lambert, compris l'impatience du Conseil municipal et a promis de transmettre ces informations au responsable du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

Une séance avec la capitainerie prévue le 21 avril prochain permettra une visite sur place afin de trouver une solution d'avancement rapide et responsable de l'aménagement de l'extension de la plage.

#### Réponse à la proposition individuelle de M. Varonier concernant l'augmentation de l'occupation du parking du centre sportif

M. Lambert informe qu'il est temps de régler le statut du parking du centre sportif au même titre que les autres parkings d'accès public. Le CA a ainsi décidé d'inclure dans le règlement les parkings du centre sportif et du stand de tir dès le 12 avril. La tarification de ces parkings prévoit la gratuité pour les 3 premières heures et un tarif de Frs. 1.50 au-delà de la 3<sup>e</sup> heure ainsi que la gratuité le samedi et le dimanche.

#### Maison Buffat : ouverture de la Brocante Caritas

M. Lambert signale l'ouverture de la Brocante Caritas dès le 1<sup>er</sup> mars afin d'encourager les citoyens à consommer local et de favoriser ainsi une économie circulaire.

#### Travaux

M. Lambert transmet les informations suivantes :

- la reprise des travaux des Anciens bains après la trêve hivernale.
- la pose de l'enrobé phono-absorbant sur la route de Suisse est planifié pour la mi-avril. Une interruption partielle de la circulation sera nécessaire sur ce tronçon pendant 3 semaines. Une déviation sera mise en place.
- les travaux du secteur Isaac-Machard/Vieux-Port avancent.
- la mise en service du point de collecte de l'avenue Marc Peter est terminée.
- le remplacement des arbres du Mail Voltaire sont quasi terminés.
  
- les travaux CFF concernant la prolongation du quai aux gares de Pont-Céard et de Versoix auront lieu du 5 juillet au 27 août 2021. Les CFF ont annoncé dans le cadre des travaux préparatoires l'abattage d'arbres le long de la voie.

#### Culture

M. Lambert signale la réouverture des expositions à la Galerie du Boléro. En raison des conditions « COVID » l'accès est toutefois limité.

M. Lambert signale depuis le 1<sup>er</sup> mars l'engagement d'une nouvelle adjointe au service de la culture. Titulaire d'un Bachelor obtenu à la HEAD à Genève et d'un Master obtenu à la Haute école de gestion. Mme Laura Bonvin a travaillé pendant 10 ans à la FNAC Suisse et a fait l'objet d'une sélection rigoureuse par le service RH et le service de la culture.

**Mme Jolanka Tchamkerten, vice-Maire**Compagnie de sapeurs-pompiers

On note quelques changements dans les effectifs et dans la composition de l'état-major

- 3 démissions : Aspirant Fabio Gallo, Sergent Frédéric Roduit et sapeur Robert Neil
- Retraite au 31 janvier : 1er lieutenant Olivier Laboureur après 27 ans de service
- Nouveaux arrivants au 1<sup>er</sup> janvier : Aspirante Fatimatou Mboup et Aspirant Sébastien Luna Cerullo. L'effectif féminin se monte à 6 personnes.
- Nominations au 1<sup>er</sup> janvier : Appointée Marine Glauser, Caporal Afrim Zeqiraj, Caporal Ludovic Maye, Sergent-major Philippe Kaepfel, Lieutenant Thomas Stalder

Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP)

Une nouvelle loi a été votée par le GC le 30 octobre 2020 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP). Un nouveau groupement a été créé auquel participeront toutes les communes sauf Céligny. Les coûts sont divisés par répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants et du nombre d'emplois de chaque commune. Pour Versoix, ce sera une augmentation significative de la contribution à cette nouvelle structure. Il s'agit d'une charge liée à laquelle la commune ne pourra se soustraire. En ce qui concerne les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires, elles seront libres de choisir de rejoindre ce nouveau groupement ou pas. Une réflexion commencera ces prochains mois pour savoir s'il est opportun pour notre compagnie, de rejoindre cette nouvelle structure.

Finances

Mme Tchamkerten signale que le projet de loi PL 12785 a été voté par le GC le 29 janvier dernier. Il s'agit d'une prolongation de la modification de l'article 131 de la LAC, qui autorise les communes à présenter un budget déficitaire, équivalent à la baisse des revenus de l'impôt sur les personnes morales, sans obligation de présenter de plan de retour à l'équilibre, et ce jusqu'à l'exercice 2027. Cette loi assouplit quelque peu les contraintes budgétaires et permet aux communes de soutenir des politiques publiques à long terme, selon les termes du conseiller d'Etat Thierry Apothéoz.

Bâtiments

Mme Tchamkerten signale un bel article qui met à l'honneur l'architecte Cathrin Trebeljahr, gagnante du prix des femmes architectes dont nous avons déjà parlé, et le projet de rénovation de l'ancienne préfecture. Cet article est paru dans le Temps du 2 février dernier.

**Mme Ornella Enhas, Conseillère administrative**Cohésion sociale

Mme Enhas signale que le service de la cohésion sociale fait face aux premiers effets du COVID avec une augmentation assez importante des demandes concernant notamment l'orientation sociale ou en lien avec l'emploi. Le

service a dû procéder à sa réorganisation afin d'assurer non seulement une écoute mais surtout une réponse rapide aux personnes qui ont besoin de soutien. Ainsi, dès le mois de mars le service ouvre une permanence téléphonique tous les lundis entre 15h00 et 17h00 afin que la personne puisse obtenir immédiatement une réponse à sa demande. Si les difficultés rencontrées sont du ressort d'une autre institution sociale ou du canton, la personne sera réorientée.

#### Permanence impôts

Mme Enhas signale l'ouverture de la permanence impôts depuis le 15 février jusqu'au 17 juin. Cette prestation rencontre toujours beaucoup de succès et est destinée aux personnes à faible revenu, sur rendez-vous, à un tarif avantageux.

#### Recrutement en direct

Le Service de la cohésion sociale organise en collaboration avec l'Office de la formation professionnelle un recrutement en direct. Ce recrutement réunit des entreprises de la région qui offrent des places d'apprentissage et des jeunes qui sont en recherche d'apprentissage. Ce concept permet aux jeunes de rencontrer le temps d'un après-midi toutes les entreprises qui les intéressent ; pour les entreprises c'est l'occasion d'évaluer immédiatement sur place tous les candidats qui se présentent dans le cadre d'un entretien. En raison des normes COVID, l'organisation en présentiel n'est toutefois pas possible et un nouveau concept a été mis en place afin de maintenir cette prestation qui est très appréciée autant des jeunes que des entreprises. Un courrier a été adressé à tous les jeunes versoisiens afin de les informer que les recrutements auront lieu cette année en ligne le mercredi 10 mars de 14h00 à 17h00. Les inscriptions ont lieu en ligne <https://trouve-ta-place.cdm-ge.ch/>

#### Evaluation en ligne du droit aux prestations sociales

Dans le cadre de sa lutte contre les effets COVID, le canton a mis en place un nouvel outil qui permet aux personnes qui ont un revenu modeste d'évaluer en ligne leur droit aux prestations sociales. Un questionnaire en ligne simple et anonyme permet de déterminer en quelques minutes les différentes prestations sociales auxquelles la personne pourrait prétendre (subside assurance maladie, aide au logement, etc.). Cet outil d'évaluation des prestations est une aide importante dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux prestations sociales.

#### Bureau d'information sociale (BIS)

Le canton a mis en place une nouvelle mesure en collaboration avec les différents partenaires institutionnels (Hospice général, communes, la Haute école de travail sociale ainsi que tout un panel d'associations) destinée aux personnes impactées dans leur situation financière, sociale ou psychologique par les mesures COVID. Cette permanence d'informations sociales est ouverte chaque jeudi de 16h00 à 19h00. Le BIS est appelé à se déplacer dans différents lieux du canton.

Ces deux prestations s'inscrivent dans le cadre du plan de lutte contre la précarité mis en place par le Conseil d'Etat et dont l'une des priorités est de renforcer et simplifier l'accès au droit aux prestations sociales cantonales.

### Service des sports et des manifestations

Mme Enhas signale avec satisfaction l'assouplissement des nouvelles normes COVID dans le domaine sportif. Les jeunes jusqu'à 20 ans peuvent reprendre les entraînements au sein de leur club sportif ainsi les matchs sans public. Pour les jeunes de plus de 20 ans, les activités sont à nouveau possibles à l'extérieur, par groupe de 15 personnes maximum, toujours en respectant les distances physiques.

Le public peut donc à nouveau fréquenter les infrastructures du centre sportif, en dehors des heures d'entraînement des clubs (piste d'athlétisme, terrains de basket, terrain de pétanque, zones de workout et de fitness externes).

## **18. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président indique qu'en principe, ce point peut être utilisé pour des informations liées aux fondations ou aux structures intercommunales ou autres groupements de Conseillers municipaux.

A l'issue de la commission AT du 23 février 2021, le Président signale qu'une demande est parvenue au Bureau concernant l'extension de la plage de Port-Choiseul. Il demande à M. Ricci de faire un point de situation.

M. Ricci prend la parole :

« Lors de notre dernière séance de la commission AT que je présidais, suite au rapport effectué par notre Maire responsable de l'urbanisme concernant les 2 motions pour l'agrandissement de la plage de Choiseul, la commission a voté à l'unanimité la proposition de lancement d'une pétition à faire signer par les Conseillers municipaux pour nous faire entendre par le Grand Conseil et faire avancer ce dossier. Renseignement pris auprès des Députés, la pétition n'est pas le bon outil pour nous faire entendre. Une pétition signée par 25 citoyens versoisiens n'aurait aucun poids et serait classée par la commission des pétitions du Grand Conseil.

Il serait plus judicieux que le Président du Conseil municipal et le Président de la commission de l'urbanisme écrivent un courrier contresigné par le Bureau, à M. A. Hodgers, Conseiller d'Etat, pour appuyer le courrier de M. Lambert et rappeler l'urgence de ce dossier. Je demande au Conseil municipal d'approuver cette proposition. Je remercie par ailleurs les commissaires qui ont participé à l'écriture de cette pétition. »

Le Président remercie M. Ricci pour ses explications. On lui a toujours appris que « faire et défaire » c'est toujours travailler ! Il ouvre la discussion concernant la proposition de ne pas utiliser le relais de la pétition mais de la remplacer par le courrier à M. le Président du Département du territoire afin de lui permettre de prendre connaissance des besoins relevés par notre Conseil.

### Discussion

Mme Brünisholz demande si une pétition signée par les citoyens versoisiens aurait un poids supplémentaire.

M. Ricci indique que cette proposition a été envisagée mais la récolte de signatures dans le cadre de la situation sanitaire actuelle paraît compliquée.

M. Kapp propose de garder le texte de la pétition en changeant le titre et de le joindre à la lettre au Conseiller d'Etat.

Mme Schneckenburger fait part de son étonnement quant à la décision de ne pas envoyer cette pétition. Elle relève son intérêt, notamment par le fait qu'elle soit signée par les membres du CM. Elle ne pense pas qu'elle va passer à la trappe étant donné que M. Lambert est en contact avec M. Hodgers.

M. Ricci a pris contact auprès des Députés qui lui ont confirmé que cette pétition ne passera pas la rampe. Il maintient sa proposition d'un simple courrier.

M. Kapp se permet d'insister et demande de garder cette pétition signée par tous les CM et de la joindre au courrier adressé au Grand Conseil.

Le Président confirme la proposition d'envoi d'une lettre d'accompagnement au texte qui est celui de la pétition et dont il faut changer le titre et garder les considérants en lien avec l'extension de la plage de Port-Choiseul.

M. Lambert confirme que M. Hodgers est déjà alerté sur l'urgence de cette demande. L'état d'esprit du CM a été largement reflété pour que le dossier puisse avancer. La motion du CM unanime a montré avec insistance la nécessité de traiter avec le Département et les services assez rapidement.

Le Président fait part d'une solution intermédiaire suggérée par M. Marquis qui consiste à transmettre le texte de la pétition à la Capitainerie lors de la prochaine rencontre du 21 avril, en parallèle du courrier à M. Hodgers. Il remercie M. Marquis de sa suggestion et soumet cette proposition à l'approbation du Conseil municipal qui la valide.

M. Kapp suggère que les membres de la commission AT puissent effectuer une visite sur le terrain avant la prochaine séance.

Le Président prend note de cette demande mais relève la difficulté de se rendre sur place avant la prochaine séance.

M. Marquis rappelle qu'un certain nombre de photos du secteur donnant une assez bonne vision de la situation actuelle sont à disposition des CM.

M. Kapp en prend note et réitère son souhait d'aller sur place.

## **19. DIVERS**

**19.1.** Le Président revient sur les trois citations qu'il a mentionné en début de séance. La première citation a été dite par Talleyrand, la deuxième par Tolstoï et la troisième par Stendhal.

- 19.2.** Le Président signale que la date de l'hypothétique sortie du Conseil municipal a été fixée au samedi 8 mai 2021. Au vu des circonstances aucun programme n'a encore été établi.
- 19.3.** Mme Richard-Mikel prend la parole dans le cadre de la Journée internationale des droits de la femme : « Bonsoir à toutes et à tous, C'est avec grand plaisir que je vois ce soir tant de signes de soutien à cette journée. Je suis venue en Suisse en 1971, une année très importante pour les droits des femmes en Suisse. Depuis 50 ans, il y a eu beaucoup de progrès dans ce domaine, mais, nous le savons toutes et tous, il reste encore beaucoup à faire. D'autant plus, comme l'a souligné Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations-Unies : la pandémie représente un défi en matière de droits humains. Pour Monsieur Guterres, *« Des années de progrès en matière d'égalité des genres ont été réduites à néant. »* La pandémie a *« non seulement creusé les fossés qui nous séparent, aggravé les vulnérabilités et renforcé les inégalités, mais aussi ouvert de nouvelles lignes de faille »*. Michelle Bachelet, Haut-commissaire aux droits de l'homme, a enfoncé le clou : *« La pandémie a arraché le masque cachant les réalités mortelles de la discrimination, des profondes inégalités et le sous-financement chronique de services et de droits essentiels. »* Nous avons devant nous le devoir de continuer de combattre ces inégalités à tous les niveaux. »
- 19.4.** M. Tamone prend la parole : « En cette journée internationale des droits des femmes, je tiens à relever que lors de la dernière séance de la commission de la cohésion sociale, il a été mis en évidence une problématique autour des relations filles – garçons chez les jeunes. Il a été constaté la persévérance de prise de territoire et de jeux de domination masculine qui engendrent la limitation voire l'exclusion des filles dans certains lieux à Versoix. Dans ce contexte, les TSHM et les collaborateurs du RADO ont décidé d'interpeller le collectif féministe versoisien « Versoix Egalité » sur ce sujet qui n'est malheureusement pas nouveau. Il démontre le chemin important à parcourir sur cette question dès le plus jeune âge. Très sensible à cette problématique pour laquelle je suis engagé dans le cadre professionnel en tant que directeur de cycle il y a maintenant plus de 15 ans, je pense indispensable de traiter ces questions de relations et d'y apporter des réponses concrètes. Aussi ce sujet sera travaillé dans la commission de la cohésion sociale dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence. »
- 19.5.** Mme Brünisholz prend la parole : « Les Verts souhaitent savoir où en est la pétition déposée au Conseil municipal par l'association « Versoix égalité ». Cette pétition demandait une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise, ainsi qu'une demande de dénomination auprès de la commission cantonale de nomenclature pour la place située en face de la gare, en proposant le nom d'une personnalité féminine ou célébrant une action féministe, et ce dans l'année suivant le dépôt de cette pétition. En cette année anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes, les Verts de Versoix souhaiteraient que les autorités communales saisissent cette opportunité afin que d'ici la fin de l'année une place ou une rue soit



nommée avec un nom féminin ou une action féminine et pourquoi pas, soyons fous !, une place du 14 juin à Versoix. »

- 19.6.** Mme Sauter-Caillet prend la parole : « En cette journée internationale des droits des femmes, les Verts de Versoix souhaitent que la Mairie mette en place une mesure symbolique, à savoir l'emploi de l'écriture inclusive dans toutes ses communications aussi bien sur papier que sur support informatique. Et, soyons folles et fous !, à l'oral aussi ! »
- 19.7.** M. Riat aimerait remercier la commune pour la remise en terre du petit terreplein situé à la route de Sauverny qui avait été goudronné pendant les travaux de la route de Suisse. Il ne désespère pas d'y apercevoir prochainement des papillons voler sur les pissenlits et autres petites fleurs qui pourraient égayer ce coin de terre.
- 19.8.** M. Riat avait émis le souhait d'aménager un « dépose-minute » à l'endroit des containers de la rue Dégallier. Il ne se souvient pas avoir obtenu une réponse à ce sujet.
- 19.9.** M. Riat indique que le Derby des Bois aurait dû avoir lieu dimanche. Se tournant vers ses collègues de la commission des sports, il souligne l'importance de rester sensible et attentif à tout mettre en œuvre pour que l'année prochaine ce magnifique Derby des Bois, qui est une carte de visite incroyable pour notre commune, puisse avoir lieu si les conditions sanitaires le permettent.
- 19.10.** M. Foster revient sur l'intervention d'un membre du public lors d'une séance précédente concernant l'installation des mains courantes dans l'espace public. Il relève la pertinence de cette question et rappelle qu'une réponse est attendue à ce sujet, notamment concernant l'Ancienne Préfecture et les Anciens Bains.
- 19.11.** Mme de Terwangne tient à remercier la Mairie pour la délicate attention déposée sur le bureau des Conseillers municipaux.

Le Président remercie les Conseillers municipaux pour la qualité de leurs interventions et lève la séance à 22h15.

*Parole au public*

La parole n'est pas demandée.

\* \* \* \* \*